



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Le Ministre*

Paris, le

**A l'attention des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques,**

Dans les circonstances actuelles, je souhaite m'adresser tout particulièrement à vous, à l'instar de chaque acteur de la communauté universitaire, pour saluer votre investissement au sein de votre établissement et votre attachement à vos fonctions, dans des conditions qui peuvent être difficiles.

Je sais à quel point vous contribuez chaque jour à assurer le fonctionnement et le développement de nos universités et je vous en remercie.

C'est pourquoi, j'aborderai la question des statuts et des carrières, dans le cadre d'un chantier que je lancerai officiellement prochainement.

J'associerai à la réflexion vos organisations représentatives et serai à votre écoute pour que nous apportions ensemble des réponses à vos attentes légitimes.

Il vous appartient en effet de prendre toute votre place dans les universités renouvelées, refondées par une loi équilibrée. Nos universités sont à la croisée des chemins, elles doivent prendre leur destin en mains, et vous êtes des acteurs majeurs d'évolutions tellement nécessaires.

Dans les mois qui viennent, vous participerez aux élections qui conduiront à la désignation d'un nouveau conseil d'administration. Votre voix compte, votre représentation est plus significative dans ces nouveaux conseils pour l'élection du président qu'elle ne l'était dans le cadre de la loi de 1984, où celui-ci était désigné par un vote du congrès.

La présence d'un comité technique paritaire dans chaque université, rendue désormais obligatoire par la loi, renforcera le dialogue social. Le CTP abordera en effet en toute transparence des questions telles que le projet d'établissement, l'organisation interne de l'université, mais aussi toutes les questions relatives à la gestion des ressources humaines (aménagement et réduction du temps de travail, compte épargne temps, politique de formation, bilan social, politique indemnitaire, conditions de recrutement, y compris des personnels contractuels...).

Je veillerai tout particulièrement, à l'occasion de la négociation contractuelle entre l'Etat et les universités, à ce que chaque établissement mène une politique des ressources humaines ambitieuse et juste, comme je veillerai à ce que les recrutements de personnels contractuels soient limités et justifiés par le besoin de compétences et de métiers qui n'existent pas ou peu dans les corps universitaires actuels.

Je suis en effet très attachée au rôle que remplissent avec efficacité les personnels au sein de leurs établissements dans le souci de l'intérêt général. Encore une fois permettez-moi de vous en remercier et de vous assurer de mon soutien.

Bien à vous,

  
Valérie PECRESSE